



Etape Grand Est du tour de France AGI-SON #2 sur le décret « Son »

4 ans après la parution du décret «Son» : les professionnels veulent sortir de l'impasse et lever les freins à la reprise. Le festival Nancy Jazz Pulsations accueillera le 8 octobre 2021 l'étape Grand Est du tour de France AGI-SON#2 en partenariat avec Grabuge, le réseau régional des musiques actuelles. Ce temps-fort régional rassemblera les élus, les professionnels du secteur culturel et les acteurs associatifs concernés par la nouvelle réglementation sonore pour échanger sur les problématiques et les enjeux qu'elle soulève afin d'obtenir un texte qui respecte les spécificités du spectacle vivant musical.

En août 2017, les ministères de la Culture, de la Santé et de l'Environnement signaient le décret 2017-1244 du 7 août 2017, dit Décret « Son ».

Dès sa parution, le réseau national AGI-SON qui oeuvre depuis 20 ans pour une gestion sonore maîtrisée et dont Grabuge est le relais en région Grand Est, alertait sur les problématiques soulevées par ce texte qui ne prend pas en compte les spécificités du spectacle vivant. Une pétition était lancée, « OK pour un décret «Son» qui ne mette pas la scène KO» et rassemblait plus de 6 400 signatures. Au cours d'un premier tour de France AGI-SON en 2018, avec une étape régionale à la Cartonnerie de Reims, les professionnels ont pu lister les points de blocage et les pistes d'aménagement qui ont été par la suite transmis aux trois ministères co-signataires (santé, culture, environnement). Depuis, le secteur est toujours en attente de réponses et d'éclaircissements de leur part.

Le sujet de la nouvelle réglementation sonore est étroitement lié au plan de relance du secteur culturel.

Après de longs mois de fermeture, les acteurs de la vie culturelle ont plus que jamais besoin de visibilité pour faciliter la reprise. Il est urgent de ne pas laisser le décret « Son » dans un statu quo réglementaire, dangereux pour le secteur et menaçant la vitalité culturelle des territoires. Certaines prescriptions vont à l'encontre des lois de l'acoustique. L'Infographie qui décrypte le décret pointe les problèmes identifiés. Parmi les dangers, on note notamment que : les festivals de plein air ne peuvent tout simplement avoir lieu puisque les niveaux d'émergences exigés sont impossibles à tenir, les esthétiques musicales chargées en basses fréquences sont en péril, les petits lieux de concert sont pénalisés dans leur programmation par l'émergence du son de scène (batterie, trompette...), etc...

Une étape par région :
VENDREDI 8 OCTOBRE 2021 DANS LE CADRE DU NANCY JAZZ PULSATIONS
Lieu : Magic Mirror - Parc de la Pépinière à Nancy

Plénière : « UN DÉCRET «SON» À L'ÉPREUVE DU TERRAIN » De 10h à 11h
Présentation des prescriptions du décret « Son » et de ses difficultés.
Intervenant.e.s : Angélique DUCHEMIN directrice d'AGI-SON -
Mylène HUARD consultante

Table ronde : « POUR UN DÉCRET « SON » QUI NE RÉDUISE PAS LA SCÈNE AU SILENCE »
De 11h15 à 13h

Cette table ronde permettra de croiser les regards des élus - concernés à triple titre par ce décret : en tant que contrôleurs, organisateurs d'événements et exploitants de lieux - et des professionnels de la culture sur les enjeux culturels et sociétaux du décret «Son». Parmi eux : l'investissement du plein air pour pallier aux contraintes sanitaires, l'attractivité du territoire, la diversité et la vitalité culturelle, la diffusion et le développement culturel, l'animation des espaces citadins et ruraux, le vivre ensemble, la relation aux riverains, les enjeux économiques, la vie nocturne, la fête, la jeunesse...

Modération
Francis KOCHERT - Président Festival Passages Metz

Intervenant.e.s
Martine LIZOLA - Présidente de la Commission Culture Région Grand Est
Bruno STUDER - Député du Bas Rhin et Président de la commission des Affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale
Sylvie CHAUCHOY - Directrice du Zénith de Strasbourg
Claude-Jean « Tito » ANTOINE - Président du Nancy Jazz Pulsations
Tiphaine GAGNE - Représentante d'artistes OH LA LA Agency
Hocine CHABIRA - délégué au développement du projet culturel métropolitain et Conseiller Municipal à Nancy délégué aux cultures émergentes, alternatives et à l'éducation populaire.

Cette étape s'inscrit dans un calendrier national dont le lancement s'est effectué au Printemps de Bourges (juin 2021). L'essentiel des dates se déroulera de septembre à octobre 2021.

Accéder au calendrier national en [cliquant ici](#)

CONTACTS PRESSE

NANCY JAZZ PULSTIONS | CLAIRE BOUFFARON
claire@nancyjazzpulsations.com
0671208901

GRABUGE | ANNE-LAURE PRUNIER
pratiquesresponsables@reseaugrabuge.com
0789825299